

2. Un arrêté en conseil a été adopté autorisant l'achat d'un steamer, sujet à l'approbation du Parlement.

3. Aucune.

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE CORRESPONDANCE.

L'hon. M. FOSTER: Je veux demander au très honorable premier ministre s'il peut déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance qui se rapporte à l'achat réalisé ou proposé d'un navire pour la marine canadienne. Si je ne me trompe, la discussion s'engagera demain, et j'estime que la Chambre devrait posséder cette correspondance.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Cette correspondance n'est pas encore complétée; on ne peut donc la déposer. J'espère pouvoir satisfaire la curiosité de mon honorable ami sur ce qui se trouve dans ces documents.

L'hon. M. FOSTER: Il va sans dire que nous n'avons pas besoin de tous ces documents, mais quelle objection pourrait-on soulever, s'il existe une convention et si cette dernière se trouve dans une forme qui en permette le dépôt, quelle objection peut-on soulever au dépôt de cette correspondance?

Sir WILFRID LAURIER: La seule objection, c'est que cette question n'est pas terminée quant à nous; elle est sujette à l'approbation du Parlement et nous ne pouvons dépenser un sou tant qu'on ne l'aura pas soumise à ce dernier. Quant à ce qui concerne l'autre partie, cette convention devra être approuvée par une autorité quelconque que je ne connais pas à l'heure qu'il est.

L'hon. M. FOSTER: Cette correspondance n'est pas de nature confidentielle je suppose?

Sir WILFRID LAURIER: Non.

#### SERVICE POSTAL LE DIMANCHE.

M. NEELY: Je veux appeler l'attention de la Chambre et particulièrement celle de l'honorable directeur général des Postes sur une question d'importance publique qu'on m'a signalée tout récemment. Elle affecte la population de l'Ouest, sinon celle de tout le Canada, et cela grandement. Le Free Press du Manitoba a publié, le 3 juin dernier, une nouvelle intitulée "Le Bureau de poste sera fermé le dimanche".

M. L'ORATEUR: L'honorable député ne peut discuter cette question maintenant.

M. NEELY: Je voulais poser une question pour obtenir des renseignements sur ce point-là. Cet article ne fait allusion à l'ordre reçu par le directeur de la poste de la cité de Winnipeg, et je voudrais savoir

si tous les autres directeurs de la poste au Canada ont reçu un ordre semblable. Dans l'affirmative, je dois protester fortement contre l'attitude prise par le ministère des Postes en cette affaire.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes): Cette question est très controuée. Au cours de l'été dernier on a demandé au ministère de se renseigner sur le sentiment de la population, surtout de celle des provinces de l'Ouest, sur la fermeture partielle ou sur l'ouverture des bureaux de poste le dimanche. Le même sentiment existe à ce propos dans la province de l'Ontario. J'ai recommandé à deux fonctionnaires du département, spécialement à l'un d'eux, le surintendant des bureaux de poste du Canada, M. Ross, d'étudier attentivement cette question. Il s'est rendu dans l'Ouest, et je dois dire que la majorité des gens, s'il faut s'en rapporter aux déclarations faites à M. Ross et à un autre fonctionnaire, s'est prononcée en faveur de l'observance stricte du dimanche dans ces bureaux de poste.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas encore eu le temps de lire tout ce rapport qui est très volumineux, et j'espère que d'ici quelques jours, je pourrai faire connaître à la Chambre la décision prise par le département en cette affaire. C'est une question très difficile et très controuée, et je dois dire d'après des renseignements qui me parviennent des provinces de l'Ouest que le sentiment semble être unanime en faveur de la fermeture le dimanche des différents bureaux de poste.

M. SPROULE: L'honorable ministre a-t-il donné des ordres à ce sujet?

L'hon. M. LEMIEUX: Le ministère étudie cette question à l'heure qu'il est. Il peut arriver que dans certains cas les fonctionnaires aient donné des ordres dont je n'ai pas eu personnellement connaissance, mais les règlements ordinaires du département veulent que les bureaux de poste soient fermés le dimanche. Cependant, dans certaines cités où des trains arrivent le dimanche, on a jugé nécessaire de tenir ouverts les bureaux durant une certaine partie du jour pour le service du courrier. Le ministère a pris pour habitude de ne pas intervenir en pareils cas, s'il en était autrement, et si j'en juge par le rapport que j'ai lu, l'opinion de l'Ouest semble être défavorable à l'ouverture de ces bureaux.

M. CONMEE: Je voudrais demander à l'honorable ministre quelles sont les preuves qu'il peut invoquer à l'appui de cette opinion là?

M. L'ORATEUR: Je crains bien qu'on ne puisse discuter cette question maintenant.

M. CONMEE: C'est parfait.